

Filière œufs de consommation



□: Petite lettre T □: Grande lettre T □: Petite lettre suivie □: Grande lettre suivie CONFORME: Oui: □ Non: □ (si non conforme, Cf RBO E07/01-01-01) DELAI Prélèvement — Analyse < 4 JOURS (Les prélèvements doivent être envoyés au laboratoire dans les 48 heures suivant leur collecte ou être réfrigérés)

	Noi	Société m et Adresse											
		Téléphone :							Adresse r	nail :			
		INUAV :					Bâti	ment :			Numéro de lot :		
		Age des animaux :					Nombre d'animaux :				Couvoir :		
		e de Mise en place : Poulettes)							Date de Mise en Po (Pondeuses)	nte :			
		Groupement :							Facturation :				
		Vaccination :		CEVA	vivant		ELANCO inactivé Date de vaco			cination :/			
Tran	smis	ssion des résultats :	☐ Eleveur☐ Groupement						echnicien étérinaire		□ DDPP	□ DDPP □ Autre (à préciser) :	
		Prélèvement :	Date ://			/	/				Préleveur :		
ANALYSES REGLEMENTAIRES													
Recherche Salmonelle – NF U 47-100 (1) Transmission résultats à la DDPP											Recherche d'anticorps: (1)		
FUTURES PONDEUSES		1 JOUR			i				s (1 ech) + 5 fonds de r au laboratoire 8 ser				
		4 SEM			ST, SE, (SALM2	SK	•	échantill es de péd fonnette	ichiff	(= 2 ech) (= 2 ech)			
		18 SEM +/- 2 Avant entrée en ponte et/ou transfert			TOUS d SE-ST- (SALT2	SK	□ BATTERIE = CAGE : (4 échantillons au total) 2 chiffonnettes tapis de fientes (= 2 ech) + 1 chiffonnette fonds de cage (= 1 ech) + 1 chiffonnette environnement (= 1 ech) □ VOLIERE : (4 échantillons au total) 1 paire de pédichiff (= 1 ech) + 2 chiffonnettes fientes (= 1 ech) + 2 chiffonnettes poussières (= 2 ech)				60 PS : MG / MS / SGP		
PONDEUSES		4 SEM après l'entré ou max 24 S					☐ SOL: 2 paires de pédichiff (= 1 ech)						
		Puis toutes les 15 SEM max (Age:) 10 SEM avant réforme ou abattage (batterie ou volière) OU			SE – ST-SK (SALM2L)		□ BATTERIE = CAGE: 2 * 150 gr de fientes ou si collecte de fientes IMPOSSIBLE, passer 4 chiff à l'extrémité des tapis □ VOLIERE: 1 paire de pédichiff + 2 chiff tapis fientes		(= 1 ech)				
					TOUS dont SE-ST-SK (SALT2L)					(= 1ech)			
		SI deuxième ponte : 1 ^{ère} SEM entrée en ponte PUIS toutes les 15 SEM					+ 1 chiff: 1000 < poules < 20 0)			
					SE-ST-SK (SALM2L)		2 chiff : 20 001 < poules < 50 000 3 chiff : 50 001 < poules < 80 000 4 chiff : > 80 000 poules						
						СО	NTROL	E S	NTERNES				
Recherche Salmonelle (NF U 47-100) (1) Recherche Salmonelle (NF U 47-100) (1) Recherche d'anticorps dirigés contre : (1) Mycoplasma synoviae, et gallisepticum (NF U 47-012) / Salmonelle pullorum gallinarum (NF U												inarum (NF U 47-034)	
Prélèvement Chiffonnette			nb	nb Recherche			Nb de Pri		se de sang		Reche	·····	
Pédichiff			Tous sérotypes							MG □ MS □			
Autres :			(SALTCOMP)								SGP		
			ésence de désinfectant :				OUI . NON						
L) Sites e	t por	tées disponibles sur <u>www.</u>	_						boratoire dans notre logici te (RBO-E07/01-17)	el vaut pour acc		e d'analyse	

Retrouvez ces informations sur notre site internet www.resalab.fr

Signature du client :



Filière œufs de consommation



Méthodes d'Analyses - RECHERCHE SALMONELLES - Domaine d'application

- ✓ Le laboratoire s'engage à traiter les échantillons d'environnement des productions animales pour la recherche de salmonelles selon les exigences du COFRAC (LAB GTA36) et la norme technique AFNOR en vigueur :
- o <u>NF U 47-100</u>: « Isolement et identification des salmonelles ou recherche de sérovar(s) particulier(s) dans l'environnement des productions animales » <u>Limites de la technique</u>: La technique NF U 47-100 ne s'applique qu'aux prélèvements de l'environnement. Les sérovars spécifiques d'une espèce animale étant difficilement retrouvés dans l'environnement (par exemple, Salmonella Gallinarum), cette technique n'est donc pas pertinente pour leur recherche. Cette technique est applicable pour toutes les productions animales (prélèvements d'élevages et de couvoir)

Les prélèvements à analyser seront du type : Chiffonnettes / Pédichiffonnettes / Poussières / Fientes / Fumiers / Lisiers / Terres / Eaux d'abreuvoirs / Fonds de boites / Papiers d'éclosoirs

- ✓ Le laboratoire s'engage à appliquer les arrêtés Salmonelles en vigueur et/ou les exigences particulières définis par le client.
- 🗸 Les laboratoires RESALAB OUEST ont le statut de laboratoire reconnu pour les analyses de salmonelles dans les troupeaux de volaille.

<u>Délai entre prélèvement et l'analyse</u>: Le délai entre le prélèvement et l'analyse doit être inférieur à 4 jours. Les échantillons non travaillés dans ce délai entraineront une phrase de réserve sur le rapport d'essai ou un refus selon l'appréciation du Responsable Technique.

Délai d'analyse :

- Le temps minimum nécessaire à la recherche de salmonelle est de 5 jours ouvrables.
- Selon l'étape à laquelle se trouve l'analyse, il se peut que celle-ci soit « bloquée » au réfrigérateur le Dimanche pour reprendre le Lundi

Type d'échantillons concernées : Prélèvements d'environnement des productions animales (chiffonnettes, pédichiffonnettes, fientes, fond de boites...)

- La nature des prélèvements doit correspondre aux exigences des arrêtés ministériels en vigueur (filières Gallus gallus et Meleagridis gallopavo)
- Les commémoratifs de demande d'analyse mis à disposition par le laboratoire résument certaines de ces exigences
- Merci de nous préciser l'éventuel ajout de neutralisant

Délai d'acheminement des échantillons au laboratoire :

• Pour la filière ponte œufs de consommation (Gallus gallus) & la filière reproducteurs ponte œufs de consommation (Gallus gallus), les arrêtés ministériels en vigueur imposent au préleveur de s'assurer que les prélèvements parviennent au laboratoire dans les 48H suivant leur collecte.

Méthodes d'Analyses - SEROLOGIE A.R.L. - Domaine d'application

Le laboratoire s'engage à traiter les échantillons selon les exigences du COFRAC (Lab Gta 27) et la norme technique AFNOR en vigueur :

♦ NF U 47 – 034 : Recherche d'anticorps spécifiques de Salmonella Gallinarum Pullorum dans le sérum par agglutination rapide sur lame.

& et la norme :

🔖 NF U 47 – 012 – Février 2009 (Norme abrogée) : Recherche des anticorps spécifiques de Mycoplasma gallisepticum, Mycoplasma meleagridis ou Mycoplasma synoviae dans le sérum par la technique d'agglutination rapide sur lame.

La méthode NF U 47 – 034 s'applique pour les sérums de POULE / DINDE / CANARD / PINTADE. Cette méthode pourra être mise en œuvre pour d'autres espèces (volailles, gibiers,...) mais la prestation sera **non Cofrac**.

La méthode NF U 47 – 012 (février 2009) s'applique pour les sérums de POULE & DINDE. Cette méthode pourra être mise en œuvre pour d'autres espèces (volailles, gibiers,...) mais la prestation sera **non Cofrac**.

L'application de ces techniques analytiques pour les autres espèces a comme risque la diminution de la sensibilité et de la spécificité des analyses.

Nature des échantillons déposés : Prises de sang / Sérums / Sujets de 1 jour dont le laboratoire se charge de réaliser les prises de sang

Délai entre la prise de sang et l'analyse :

• L'échantillon doit être analysé entre 24h et 72h après la prise de sang. En dehors de ces délais les échantillons peuvent être refusés selon l'appréciation du Responsable Technique => Les résultats d'ARL positifs obtenus moins de 24h ou plus de 72h après la réalisation de la prise de sang sont restitués avec une réserve sur le rapport d'essais.

Expression des résultats : Les résultats sont présentés de la façon suivante :

- Nombre de sérums analysés
- Nombre de sérums négatifs au pur
- Nombre de sérums négatifs après traitement (dilution et décomplémentation)
- Nombre de sérums positifs
- Nombre de sérums ininterprétables ou en quantité insuffisante pour réaliser l'analyse

<u>Gestion des résultats positifs :</u> <u>Salmonelle Gallinarum Pullorum :</u> Si 3 sérums sur 60 ou plus sont positifs, la transmission des résultats aux D.D.P.P. est sous la responsabilité du client (sauf mention contraire indiquée dans la présente revue de contrat).

<u>Mycoplasmes</u>: Si 5% des sérums ou plus sont positifs, la transmission des résultats aux D.D.P.P. est sous la responsabilité du client (sauf mention contraire indiquée dans la présente revue de contrat).